

Animateur musical et scénique

RNCP14972 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	323, 335t
Code(s) ROME	L1101
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2017

Certificateur(s)

Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Animateur Musical et Scénique exerce quatre activités principales : Préparations d'animations (Conception, programmation, installation, organisation préalable), Animation musicale, Animation visuelle et scénique, et Communication.

- Il est en mesure de définir et mettre en place les cadres musicaux, lumière et vidéo de son lieu de travail. Pour cela, il acquiert régulièrement de nouveaux supports phonographiques, développe de nouveaux concepts lumière et de nouvelles ambiances vidéo,
- Il assure l'entretien et une première maintenance de l'ensemble du parc matériel. Dans ce cadre, il maîtrise la totalité des installations techniques et suit le niveau d'utilisation et d'usure de ce matériel,
- Il est le responsable de l'animation générale et doit, pour ce faire, animer les soirées ou événements, à l'aide de sa programmation musicale et de la technique correspondante, de sa programmation lumière, de sa programmation vidéo, de sa prestation scénique.

Les aspects transversaux de sa mission sont eux aussi de trois ordres :

- Préparer en amont toutes les manifestations artistiques. Pour cela, il doit mettre en place un plan de communication en direction de la clientèle captive de l'établissement et en direction de la clientèle potentielle par le biais de supports (affichettes, flyers...) et par le biais d'actions menées sur internet en général et sur les réseaux sociaux, en particulier,
- Être en mesure de solliciter et de faire venir des Artistes de renommée, afin de dynamiser un événement ou une soirée,
- Entretenir des relations avec l'ensemble des intervenants techniques, artistiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Diffuser et mixer de la musique face à un public,
- Produire / remixer / arranger de la musique électronique, via la MAO
- Enchaîner des programmes musicaux,
- Concevoir des images et des clips vidéo,
- Piloter un parc de lumière asservie par ordinateur,
- Elaborer des supports de communication,
- Réaliser des interventions micro,
- Assurer une première maintenance du matériel audiovisuel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Industrie du monde de la nuit, Discothèques, Bars à Ambiance Musicale,
- Industrie du loisir, Villages et Clubs de Vacances,
- Organisations d'événements.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Animateur musical et scénique
- Disc Jockey (DJ) résident
- Light jockey (LJ)
- Vidéo jockey (VJ)
- Animateur de village et club de vacances,
- Organisateur de soirées, et d'événements,
- Responsable d'animation.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Majorité requise (loi n° 73-4 du 2 janvier 1973)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Deux employeurs,
- Deux dj's professionnels,
- Le directeur UCPA Formation ou son représentant, le responsable de la formation AMS.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- Deux employeurs,
- Deux dj's professionnels,

- Le directeur UCPA Formation ou son représentant, le responsable de la formation AMS.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/08/2017

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1693

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP28717

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

UCPA Formation

Tel : 04 72 78 78 21

Courriel : ecoledesdj.form@ucpa.asso.fr

Le site de l'école : www.ecole-des-dj.com

Site de l'école des dj's :

Site UCPA Formation :

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14972/>